

l'autre ou d'une industrie à l'autre, en particulier quand cela entraîne un déplacement. Depuis quelques années, les Canadiens se rendent toujours mieux compte des rapports essentiels entre l'instruction et la formation professionnelle d'une part, et la sécurité de l'emploi, de l'autre.

Je sais que tous les honorables députés se joindront à moi pour se réjouir des progrès remarquables que nous accomplissons dans la mise en valeur de nos ressources en main-d'œuvre. Ces progrès se manifestent par l'accroissement des inscrits aux écoles et aux cours de formation, par le déclin du nombre de ceux qui abandonnent l'école et par la réduction du chômage.

En juin dernier, j'ai mentionné trois mesures que nous nous proposons de prendre pour renforcer notre programme de formation technique et professionnelle. Elles sont maintenant toutes en application. La première est la modification de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle tendant à maintenir la participation fédérale de 75 p. 100 à la construction de nouvelles installations jusqu'à un montant qui égalerait le versement le plus élevé par habitant qu'aurait atteint une province. La deuxième modification avait augmenté de 75 à 90 p. 100 le versement aux provinces du coût des allocations de formation professionnelle, qu'elles verraient aux sans-travail. Enfin, il y a la modification destinée à encourager la formation dans l'industrie même, en relevant la contribution du gouvernement fédéral à ce programme.

J'ai aussi indiqué en juin dernier que l'aide apportée au salariat et au patronat pour leur permettre de combattre en commun les problèmes d'emploi dus à l'automatisation et aux changements de nature technologique constituait une partie importante du programme de main-d'œuvre conçu par le gouvernement. A cette fin, on établirait un service consultatif de la main-d'œuvre dans le cadre du ministère du Travail. Les plans pour la mise en œuvre de ce nouveau service consultatif fait des progrès constants et nous nous attendons à ce qu'il fonctionne sous peu. A ma grande satisfaction, le ministère du Travail a pu, en collaboration avec la Commission du service civil, s'assurer les services d'un personnel très expérimenté. Ce personnel ne sera pas nombreux, mais sa tâche essentielle consistera à collaborer étroitement avec les dirigeants de l'industrie et des organismes fédéraux et provinciaux.

Monsieur l'Orateur, je me permettrai maintenant de dire un mot au sujet de l'emploi des travailleurs d'âge mûr et du programme encourageant la formation. Ce programme constitue un concept nouveau, une expérience, tendant à venir en aide aux chômeurs d'âge mûr, ayant atteint ou dépassé 45 ans. La

réaction favorable de la part des employeurs s'est accentuée depuis le 1^{er} novembre dernier, date de la mise en vigueur du programme. La simplification de certaines conditions prévues pour l'obtention des prêts d'encouragement de \$75 par mois s'est révélée utile à cet égard. Pour en bénéficier, les travailleurs prenant de l'âge n'ont maintenant plus besoin d'avoir épuisé leurs prestations régulières d'assurance-chômage, et les conditions requises pour la formation au lieu même du travail sont maintenant moins sévères. Les trois premiers mois après la mise en application du programme, les employeurs ont fait environ 1,000 demandes.

Plus de 70 p. 100 répondaient aux exigences requises et ont été approuvées. A la fin de janvier, en tout près de 500 travailleurs âgés remplissant les conditions voulues avaient obtenu des emplois et d'autres continuent d'être placés. Bon nombre de bureaux locaux du Service national de placement signalent que le programme suscite un intérêt accru, surtout de la part des travailleurs âgés et des employeurs. Comme je l'ai dit en juin dernier, le programme, établi à titre d'essai, constitue une façon nouvelle de s'attaquer à un problème sérieux et persistant. Nous suivons le programme de près pour voir quelles leçons nous pouvons en tirer et quels autres changements pourront s'imposer à mesure que nous acquerrons plus d'expérience.

Le programme visant à stimuler la construction de maisons pendant l'hiver, soit un autre nouveau programme, a remporté beaucoup de succès. Même si les entrepreneurs et les consommateurs étaient peu familiers avec ce programme lorsqu'il a été mis en œuvre l'été dernier, ils n'ont pas tardé à l'accepter. Le programme a contribué pour une grande part à réduire le chômage d'hiver, ce qui était évidemment son principal objectif. En tout, près de 30,000 demandes ont été approuvées pour la gratification de \$500 accordée aux acheteurs de maisons construites pendant l'hiver. Cela signifie que plus de 34,000 logis individuels ont été construits en vertu de ce programme. La valeur globale de ces logis s'élève à plus de 493 millions et si toutes les demandes sont approuvées d'ici au 31 mars, le montant total versé en gratifications excédera 17 millions. On estime que plus de 100,000 travailleurs sont employés directement sur place cet hiver à la construction de logements et qu'un nombre encore plus élevé de travailleurs sont engagés dans la fabrication, la vente et le transport des matériaux de construction. Près de 1,000 certificats définitifs d'inspection ont déjà été délivrés à l'égard de maisons dont la construction est terminée et répond aux normes du programme. Les paiements à l'égard de ces maisons sont effectués actuellement.